

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
d'arrondissement tenue le jeudi 7 décembre 2017 à 19 h 10
5650, rue D'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Madame Stéphanie Watt, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau
Monsieur Jocelyn Pauzé, Conseiller du district de Marie-Victorin

ABSENCE :

Madame Christine Gosselin, Conseillère du district du Vieux-Rosemont

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Josée Bédard, Directrice d'arrondissement
Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens,
des services administratifs et du greffe
Monsieur Daniel Lafond, Directeur Développement du territoire et études
techniques
Me Katerine Rowan, Secrétaire d'arrondissement substitut
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 03

CA17 26 0364

**Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du
7 décembre 2017, à 19 h 10**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stéphanie Watt

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 7 décembre 2017, à
19 h 10.

Adoptée à l'unanimité.

Point d'information des conseillers

10.02

Période de questions du public

Début de la période de questions du public à 19 h 03

La période de questions prend fin à 19 h 03

10.03

CA17 26 0365

Autorisation de dépenses relatives à des services d'utilité publique, à des biens ou services prévus dans une entente-cadre fournie par le service responsable des achats ou par un service de la Ville de Montréal ou par la Commission des services électriques (CSE), et ce selon les budgets prévus au budget de fonctionnement 2018, et selon la planification des projets du programme triennal d'investissement 2018-2020, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser les dépenses relatives à des services d'utilité publique selon les crédits prévus au budget de fonctionnement 2018 et selon la planification des projets prévus au programme triennal d'immobilisation 2018-2020, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018;

D'autoriser les dépenses relatives à l'acquisition de biens ou services prévus dans une entente-cadre conclue par le service corporatif responsable des achats et ce, selon les crédits prévus au budget de fonctionnement 2018 et selon la planification des projets prévus au programme triennal d'immobilisation 2018-2020, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018;

D'autoriser les dépenses relatives à l'acquisition de biens ou services fournis par un service corporatif ou arrondissement de la Ville de Montréal et ce, selon les crédits prévus au budget de fonctionnement 2018 et selon la planification des projets prévus au programme triennal d'immobilisation 2018-2020, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018;

D'autoriser les dépenses relatives à l'acquisition de biens ou services fournis par la Commission des services électriques (CSE) et ce, selon les crédits prévus au budget de fonctionnement 2018 et selon la planification des projets prévus au programme triennal d'immobilisation 2018-2020, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018;

D'autoriser la directrice d'arrondissement à effectuer les virements requis pour ces dépenses, et à autoriser des dépenses additionnelles afin d'assurer la poursuite des opérations en cas de dépassement des budgets prévus.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1177728003

CA17 26 0366

Adoption - Règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie (exercice financier 2018) »

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2017;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé : « Règlement sur la taxe relative aux services de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie (exercice financier 2018) » a été présenté lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie (exercice financier 2018) ».

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1170284013

CA17 26 0367

Nomination de trois membres suppléants du comité consultatif d'urbanisme

VU les articles 4 et 7 du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA-3)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

De nommer Madame Stephanie Watt, conseillère du district d'Étienne-Desmarteau, Monsieur Jocelyn Pauzé, conseiller du district de Marie-Victorin et Monsieur François William Croteau, maire d'arrondissement, à titre de membres suppléants du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, et ce, pour une période de deux ans, soit du 7 décembre 2017 au 6 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

51.01 1170284014

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 19 h 05.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 15 janvier 2018.